

**Assemblée générale**Distr.  
GENERALEA/C.1/45/11  
29 novembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOLQuarante-cinquième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 54 de l'ordre du jour

## APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION DE L'AFRIQUE

Lettre datée du 19 novembre 1990, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au document A/45/571 intitulé "Capacité de l'Afrique du Sud de mettre au point un missile balistique à ogive nucléaire" qui a été distribué au titre du point 54 de l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

A cet égard, j'appelle votre attention sur le paragraphe 36 de l'appendice I dudit document où il est indiqué que "les autorités sud-africaines ont vigoureusement démenti les rumeurs selon lesquelles l'Afrique du Sud aurait déjà acheté de vrais missiles Exocet, peut-être à l'Argentine".

Sans vouloir considérer les risques qu'il y a de manière générale à inclure dans les documents du Secrétariat des passages faisant état de rumeurs démenties, qui datent de plusieurs années et dont la véracité n'a pas été établie de manière adéquate, je tiens néanmoins à déclarer en l'espèce que la République argentine a observé et continue d'observer rigoureusement les mesures d'embargo adoptées à l'encontre de l'Afrique du Sud dans les résolutions 418 (1977) et 558 (1984) du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente note comme document de l'Assemblée générale au titre du point 54 de l'ordre du jour de la quarante-cinquième session.

L'Ambassadeur,Représentant permanent(Signé) Jorge VAZQUEZ